



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 12587

Texte de la question

M. Bernard Birsinger attire l'attention de M. le Premier ministre sur les efforts à entreprendre pour développer la mémoire de ce que fut le nazisme. L'actualité politique récente a créé un choc violent dans l'opinion. Une grande majorité de citoyens découvre avec horreur les circonstances et les complicités qui peuvent amener l'extrême droite au pouvoir. Cela n'est pas sans rappeler les conditions dans lesquelles le pouvoir a été remis aux nazis en 1933. Il convient donc de démultiplier l'accès à la connaissance historique pour que chacun puisse comprendre en quoi l'idéologie d'extrême droite est fondamentalement destructrice d'humanité. Cela passe par la mise en oeuvre de moyens nouveaux pour permettre une meilleure connaissance de l'histoire du nazisme en général et de la shoah en particulier. Des efforts énormes et précieux sont déjà fournis par des associations, des fondations, des établissements scolaires, des collectivités... Cependant, pour ces combattants de la mémoire, les démarches sont souvent rendues difficiles et longues par le nombre de ministères concernés auxquels ils doivent s'adresser (culture, anciens combattants, éducation nationale, etc.). Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour simplifier ces démarches. Il lui demande aussi, comme l'appelle l'actualité, s'il envisage une hausse des subventions attribuées aux projets visant à approfondir la connaissance de ce que fut l'essence du nazisme et ses conséquences.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur les efforts à entreprendre pour développer la mémoire de ce que fut le nazisme. Comme le souligne l'honorable parlementaire, des efforts très importants ont été fournis au cours de ces dernières années par des multiples intervenants (associations, fondations, établissements scolaires, collectivités...) pour aboutir à une meilleure connaissance de l'histoire du nazisme et de la shoah et pour entretenir le devoir de mémoire qui s'impose à tous dans ce domaine. L'importance et l'intérêt de ces actions impliquent souvent des cofinancements institutionnels dont les procédures prennent nécessairement du temps. En dépit de cet inconvénient qu'il y a lieu de relativiser, le choix de ces actions transversales doit continuer à être privilégié. Les divers départements ministériels, sans qu'il soit besoin de prendre des instructions particulières, y attachent d'ailleurs un soin tout particulier et veillent à ce que les décisions financières correspondantes soient en adéquation avec l'objectif recherché. A cet égard, et à titre d'exemple, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a soutenu en 1997 sept projets concernant la mémoire de la déportation à hauteur de plus d'un demi-million de francs (80 000 francs pour l'amicale des déportés d'Auschwitz et de Haute-Silésie, 130 000 francs pour l'amicale des déportés de Mauthausen, 10 000 francs pour l'association des Français libres section du Maine-et-Loire, 5 000 francs pour la fondation BM/24 Obenheim, 130 000 francs pour la fondation pour la mémoire de la déportation, 150 000 francs pour l'Union nationale des anciens déportés, internés et de leurs familles). S'agissant plus particulièrement de la fondation pour la mémoire de la déportation, le projet concernait la réalisation d'une vidéothèque dont le budget total de 900 000 francs a bénéficié, outre la subvention du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie indiquée plus haut, d'autres financements publics émanant du ministère des anciens combattants (50 000 francs) et du ministère de la défense (176 000 francs).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Birsinger](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12587

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 décembre 1998

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1850

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6933